



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 avril 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h35**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière ai, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-04-106

2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 - Séance ordinaire du 10 mars 2025**
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
 - 6.1 - Revenus cumulés au 31 mars 2025**
 - 6.2 - Dépenses et salaires de mars 2025**
 - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 mars 2025**
 - 6.4 - DISTRIBUTION DU COMPOST LE 17 MAI 2025**
 - 6.5 - Achat Licence Antidote**
 - 6.6 - Abrogation résolution 2025-02-30 Système hydronique et l'installation d'un système de Thermopompe Air/Eau**
 - 6.7 - Fermeture du bureau municipal pour la période de Pâques**
- 7 - CORRESPONDANCES**



No de résolution
ou annotation

- 7.1 - A Titre d`Information**
 - 7.1.1 - Information suivi Syndicat**
 - 7.1.2 - Fondation Familiale Trottier, en collaboration avec le Jour de la Terre Canada**
 - 7.1.3 - Semaine de l'action bénévole 2025**
- 7.2 - A titre Décisionnelles**
 - 7.2.1 - Demande de gratuité de la salle intergénérationnelle pour une Clinique Auditive**
- 8 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 - Varia Publication offre d'emploi Adjointe administrative**
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire**
 - 9.2 - URBANISME**
 - 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Mars 2025**
 - 9.2.2 - Renouvellement de permis de chenil - monsieur Éric Croteau, 522, route 161**
 - 9.2.3 - Renouvellement de permis de chenil - Monsieur Dave Pariseau, 2379, 8ième Rang.**
 - 9.2.4 - Renouvellement de permis de chenil - monsieur Alexandre Corriveau et madame Josée Turgeon 746 route 161**
 - 9.2.5 - ENTRETIEN COURS D'EAU BRANCHE 16 DE LA RIVIÈRE NOIRE**
 - 9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.3.1 - Acceptation de soumission pour transport de pierre au km/tonne**
 - 9.3.2 - Acceptation de la soumission pour le transport de sable, classe A, au km/tonne**
 - 9.3.3 - Attribution de Contrat pour la fourniture d'huile diesel**
 - 9.3.4 - Attribution de Contrat pour achat de pierre**
 - 9.3.5 - Acceptation de soumission pour l'entretien de pelouses**
 - 9.3.6 - Acceptation de soumission pour l'entretien paysager**
 - 9.3.7 - Devis 20250320 Attribution de Contrat pour Marquage de Chaussée 2025-2026-2027**
 - 9.4 - SECURITE CIVILE**
 - 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**
 - 10.1 - Programme Nouveau Horizon**
 - 11 - AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1 - Incrire libellé ici**
 - 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**
 - 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
 - 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-04-107

4.1 - Séance ordinaire du 10 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 mars 2025;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu



No de résolution
ou annotation

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 mars 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 8. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Revenus cumulés au 31 mars 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 31 mars 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 519 497.84 \$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2025-04-108

6.2 - Dépenses et salaires de mars 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de mars 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 21 790.19 \$. ainsi que des factures s'élevant à 111 998.52\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2025 Auquel s'ajoute un montant de 27 535.36 \$ consigné au rapport des salaires nets du 31 mars 2025. Le tout totalisant un montant global de 161 324.07 \$

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 mars 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 31 mars 2025 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

2025-04-109

6.4 - DISTRIBUTION DU COMPOST LE 17 MAI 2025



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et citoyens de Saint-Valère participent favorablement au compostage, au recyclage et à la diminution constante des déchets;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

QUE la journée du samedi 17 mai 2025 permettra à toutes et tous de venir chercher du compostage jardinier au Pavillon intergénérationnel et ce, tout à fait gratuitement ainsi que des arbres. La distribution commencera à 9 heures et devrait être terminée à midi.

De plus, les citoyens sont invités à partager des plantes vivaces qu'ils possèdent en trop grand nombre.

Adopté à l'unanimité.

2025-04-110

6.5 - Achat Licence Antidote

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'ACHETER** une nouvelle licence de 5 postes d'Antidote et de l'abonnement obligatoire au PMA pour les employés du bureau municipale.
- **QUE** le coût de 450\$ pour un abonnement à vie et un supplément de 90\$ pour seulement une année, par la suite nous auront plus à débourser pour les 5 licences.

Adopté à l'unanimité.

2025-04-111

6.6 - Abrogation résolution 2025-02-30 Système hydronique et l'installation d'un système de Thermopompe Air/Eau

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **D'ABROGER** la résolution 2025-02-30 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 3 février 2025 relatif à la soumission 10035 de la firme Climco Service pour un système hydronique et l'installation d'un système de Thermopompe Air/Eau pour le bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-04-112

6.7 - Fermeture du bureau municipal pour la période de Pâques

CONSIDÉRANT les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les congés de Pâques sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 17 avril 2024 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 22 avril 2025 aux heures habituelles;**
- **QUE** l'horaire prévu pour les travailleurs aux services publics soit sur appel en alternance selon l'horaire proposé par le responsable des



No de résolution
ou annotation

travaux publics à la direction générale et que tous les travailleurs seront au travail si des déneigements sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7 - CORRESPONDANCES

7.1 - A Titre d'Information

7.1.1 - Information suivi Syndicat

Suite à la demande de nomination d'un médiateur-conciliateur En vertu de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (art. 4 et 5 et art. 38 et 39) Nous auront 2 premières rencontres qui auront lieu à l'hôtel Victorin de Victoriaville de 9h à 16h30. Je vais vous tenir informé des dates retenues pour le mois d'Avril et Mai 2025.

7.1.2 - Fondation Familiale Trottier, en collaboration avec le Jour de la Terre Canada

La Fondation Familiale Trottier, en collaboration avec le Jour de la Terre Canada, offre **quatre bourses de 4 500 \$** pour soutenir des projets de mobilité durable à travers le Québec.

Nous faisons appel à vous pour **relayer cette opportunité à travers vos réseaux** et ainsi encourager les groupes citoyens, les étudiant·es, les écoles, les garderies, les OBNL et les PME de votre municipalité à soumettre leur candidature. Grâce à votre soutien, ces initiatives pourront voir le jour et contribuer à un Québec plus durable.

2025-04-113

7.1.3 - Semaine de l'action bénévole 2025

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole est de retour au Québec sous le thème ***En route vers bénévolat***,

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU QUE bénévoler, c'est enrichir son parcours en prenant la route pour aller à la rencontre de l'autre;

ATTENDU QUE l'action bénévole permet à toute personne de trouver sa voie pour améliorer le bien-être de nos milieux

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient de l'action bénévole;

ATTENDU QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Valère, je, Marcel Normand, maire, proclame par la présente que la semaine du 27 avril au 3 mai sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2025.

DE PLUS, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre



No de résolution
ou annotation

municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Proclamé le 07 avril 2025

Signature officielle : Marcel Normand

Marcel Normand, maire

Adoptée.

7.2 - A titre Décisionnelles

7.2.1 - Demande de gratuité de la salle intergénérationnelle pour une Clinique Auditive

SUR LA PROPOSITION DE la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE la municipalité accepte la proposition de Madame kaylie Le Moine, Audioprothésiste consistant à organiser une clinique Auditive dans notre municipalité pour nos citoyens gratuitement.

QUE la municipalité lui offre la location de la salle intergénérationnelle gratuitement pour cette journée qui se tiendra le jeudi 17 avril de 9h à 16h à l'adresse suivante 43 rue Desjardins Nord.

Adopté à l'unanimité.

8 - RESSOURCES HUMAINES

2025-04-114

8.1 - Varia Publication offre d'emploi Adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE le poste de l'adjointe administrative est vacan pour une période temporaire suite au changement de DG par intérim;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'une adjointe administrative en vue de faciliter la conduite des activités de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu,

QUE l'offre d'emploi pour le poste d'adjointe administrative soit préparée et publiée tant sur le site web de la municipalité et page Facebook mais aussi sur des sites spécialisés en ressources humaines.

Adopté à l'unanimité

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

9.2 - URBANISME

2025-04-115

9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Mars 2025

IL est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

D'ACCEPTER le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois de mars 2025 Lequel rapport fait mention de:

Principale demande :



No de résolution
ou annotation

2025-04-116

- Suivi des demandes des citoyens (9), agents d'immeubles (1), agent d'assurance (1), notaire (1) et autres.
- Analyse de demandes de permis (2).
- Émission de deux permis de construction d'un garage agricole (1) et permis de démolition d'une grange (1).

Demande spécifique :

- Réception, analyse et rédaction de documents pour une demande d'aliénation à la CPTAQ.
- Réception, analyse et rédaction de documents pour une demande coupe d'arbre en érablière à la CPTAQ.
- Réception et analyse de trois demandes de dérogation mineure (CCU à faire en avril).
- Demande pour implanter un commerce de boomtruck dans la zone agricole, la demande

a été refusée en 2023 en modification au schéma d'aménagement.

- Demande d'information concernant le Projet d'Idéal Cargo (inquiétudes face au déboisement)

Amélia Lacroix

9.2.2 - Renouvellement de permis de chenil - monsieur Éric Croteau, 522, route 161

ATTENDU QUE monsieur Éric Croteau a déposé au conseil une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil pour deux (2) chiens golden retriever, un (1) chow-chow, un (1) samoyède, deux (2) grand danois, trois (3)

Akita Américain, deux (2) poméranien et trois (3) yorkshire. Pour un total de 14 chiens;

ATTENDU QUE monsieur Éric Croteau a établi son chenil au 522, route 161, sur le lot 5 180 431 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de la demande, monsieur Éric Croteau devra se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

QUE le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2025 et autorise monsieur Éric Croteau à exploiter le chenil, aux conditions suivantes :

- Se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires.
- Faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
- L'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;
- Se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;



No de résolution
ou annotation

2025-04-117

- Régler le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- Respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

Adopté à l'unanimité

9.2.3 - Renouvellement de permis de chenil - Monsieur Dave Pariseau, 2379, 8ième Rang.

ATTENDU QUE monsieur Dave Pariseau a déposé au conseil une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil pour quatre (4) chiens golden retriever, un (1) shih-tzu et deux (2) labrador. Pour un total de 7 chiens;

ATTENDU QUE monsieur Dave Pariseau a établi son chenil au 2379, 8ième Rang, sur le lot 5 180 741 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de la demande, monsieur Dave Pariseau devrait se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette :

QUE le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2025 et autorise monsieur Dave Pariseau à exploiter le chenil, aux conditions suivantes :

- Se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires.
- Faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
- L'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;
- Se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;
- Régler le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- Respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

Adopté à l'unanimité

2025-04-118

9.2.4 - Renouvellement de permis de chenil - monsieur Alexandre Corriveau et madame Joséane Turgeon 746 route 161

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Corriveau et madame Joséane Turgeon ont déposé au conseil une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil jusqu'à un total de 50 chiens (droit acquis résolution no 2024-03-117)

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Corriveau et madame Joséane Turgeon ont établi son chenil au 746 route 161, sur le lot 5 180 423 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de la demande, monsieur Alexandre Corriveau et madame Joséane Turgeon devront se conformer aux règlements



No de résolution
ou annotation

2025-04-119

de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2025 et autorise monsieur Alexandre Corriveau et madame Josée Turgeon à exploiter le chenil, aux conditions suivantes :

- Se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires.
- Faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
- L'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;
- Se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;
- Régler le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- Respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

Adopté à l'unanimité

9.2.5 - ENTRETIEN COURS D'EAU BRANCHE 16 DE LA RIVIÈRE NOIRE

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par la Ferme La Normande, en date du 12 février 2025 pour le cours d'eau Rivière Noire branche 16;

CONSIDÉRANT la problématique liée au mauvais écoulement de drains souterrains, inondation des terres, causé par l'accumulation de sédiments, les plans et profils sont à refaire pour une section du cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par le chargé de projet en cours d'eau Maxime Boissonneault, la personne désignée par la municipalité de Saint-Valère et suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien) sur le cours d'eau **RIVIÈRE NOIRE- BRANCHE 16 de la Ferme La Normande située sur le 10eme Rang de Saint-valère;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de de Saint-Valère appuie la demande d'intervention faite par Ferme La Normande, et transmette la présente demande à d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.

QUE les frais liés à la réalisation des plans et profils soit assumés par le propriétaire de la Ferme La Normande inc et que le reste des frais soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau au mètre linéaire;



No de résolution
ou annotation

2025-04-120

Adopté à l'unanimité

9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

9.3.1 - Acceptation de soumission pour transport de pierre au km/tonne

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-96 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offre sur invitation afin d'obtenir une meilleure offre en termes de prix au Kilomètre/tonne pour le transport de pierre pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est valable pour une période de quatre-vingt-dix jours et qu'il tient compte des éventuelles fluctuations de prix du pétrole, le soumissionnaire s'engageant à en assumer toutes les conséquences financières; **CONSIDÉRANT** le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 1er avril 2025 à 15h31 et que Groupe FJH Construction inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat au Groupe FJH Construction inc. pour le transport de pierre par kilomètre/ tonne.

QUE la présente résolution soit adressée au Groupe FJH Construction inc.

Adopté à l'unanimité.

2025-04-121

9.3.2 - Acceptation de la soumission pour le transport de sable, classe A, au km/tonne

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-97 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offre sur invitation afin d'obtenir une meilleure offre pour la fourniture et transport de sable Classe A au Kilomètre/tonne pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est valable pour une période de quatre-vingt-dix jours et qu'il tient compte des éventuelles fluctuations de prix du pétrole, le soumissionnaire s'engageant à en assumer toutes les conséquences financières;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 1er avril 2025 à 15h et que Groupe FJH Construction inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat au Groupe FJH Construction inc. pour la fourniture et le transport de sable Classe A au kilomètre/ tonne.

QUE la présente résolution soit adressée au Groupe FJH Construction inc.

Adopté à l'unanimité.

2025-04-122

9.3.3 - Attribution de Contrat pour la fourniture d'huile diesel

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-95 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'approvisionnement en huile diesel clair pour la machinerie et que la Municipalité prévoit utiliser une quantité **d'environ 25 000 litres** d'huile diesel clair; pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un réservoir de 4 546 litres;

CONSIDÉRANT QUE les spécifications suivantes:



No de résolution
ou annotation

2025-04-123

1- Huile diesel : Le carburant désigné par le terme huile diesel est du type utilisé pour les moteurs à combustion interne du type à allumage par compression. Ce carburant doit être conforme à la norme B.N.Q. 2150-100 « Carburant à diesel » et être du type HIVER (-35) DU 01 JANVIER AU 15 MARS ET DU 15 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE; TYPE ÉTÉ (-25) DU 16 MARS AU 14 NOVEMBRE;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 1er avril 2025 à 13h30 et que Harnois énergies inc. est le plus bas soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Harnois énergies inc. pour l'année 2025 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au cout moyen de 1.5734 par litre livré à nos installations.

QUE la présente résolution soit adressée à Harnois énergies inc.
Adopté à l'unanimité.

9.3.4 - Attribution de Contrat pour achat de pierre

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-94 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions Publiques pour l'achat de pierre concassée MG20 (MTQ); du granulat concassé MG20; de la pierre concassée MG20; de la pierre concassée MG56 (MTQ); de la pierre abrasive AB5 et de la pierre concassée 100-200MM pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offre a été publié sur le portail Service Électronique d'Appel d'Offre (SEAO) du gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'UN seul et unique soumissionnaire a déposé son offre soit Carrières PCM;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions est conforme aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 2 avril 2025 à 14h01 et que **Carrières PCM est le seul et unique soumissionnaire;**

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeons et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat a Carrières PCM pour l'année 2025 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au coût ci-dessous par tonne dépendamment de la localisation du site de concassage:

- a) 20.41 Pierre Concassée MG20 (MTQ)
- b) 18.45 Pierre Concassée MG20B/TM
- c) 19.55 Pierre Concassée MG 56 (MTQ)/TM
- d) 30.93 Pierre Abrasive AB5/ TM
- e) 22.54 Pierre Concassée 100-200 MM/TM
- f) 17.25 Matières Recyclables

QUE la présente résolution soit adressée à Carrières PCM
Adopté à l'unanimité.

2025-04-124

9.3.5 - Acceptation de soumission pour l'entretien de pelouses

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-101 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la



No de résolution
ou annotation

Région d'Arthabaska pour l'entretien de la pelouse pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis inclut le transport, les déplacements, la tonte, le ramassage de la pelouse aux endroits prévus aux plans annexés ainsi que la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 1er avril 2025 à 11h01 et que Pelouse FG est le plus bas soumissionnaire

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Pelouse FG pour l'entretien de la pelouse pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025 pour un montant de 14 256.90\$ taxes incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Pelouse FG

Adopté à l'unanimité

2025-04-125

9.3.6 - Acceptation de soumission pour l'entretien paysager

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-102 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien paysager pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé inclut le transport, les déplacements, l'entretien, le ramassage et la disposition du désherbage des plates-bandes, le remplacement du paillis noir aux endroits nécessaires, le traitement contre les insectes nuisibles (sur demande), la fertilisation des plantes ainsi que la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 1er avril 2025 à 11h31 et que Vert Tige Aménagement inc. est le plus bas soumissionnaire: En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Claudia Quirion et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Vert Tige Aménagement inc. pour l'entretien paysager le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025 pour un montant de 5431.36\$ taxes incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Vert Tige Aménagement inc.
Adopté à l'unanimité.

2025-04-126

9.3.7 - Devis 20250320 Attribution de Contrat pour Marquage de Chaussée 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-100 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions Publiques pour le marquage de la chaussée pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offre a été publié sur le portail Service Électronique d'Appel d'Offre (SEAO) du gouvernement;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions est conforme aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 3 avril 2025 à 11h01 et que Lignes Maska est le plus bas soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par la conseillère Joséeane Turgeon et résolu ;

QUE la municipalité de Saint-Valère accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat a Lignes Maska pour l'année 2025-2026-2027 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au coût de 14 255\$;

QUE la présente résolution soit adressée à Lignes Maska.
Adopté à l'unanimité.

9.4 - SECURITE CIVILE

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

10.1 - Programme Nouveau Horizon

Suivi en cours et la décision sera bientôt communiquée a la direction générale pour la construction du terrain de Pickleball

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Incrire libellé ici

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :250; # transactions;859; # livres numérique 40

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;
Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

QUE la séance est levée à 20h35

2025-04-127

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand Annick Girouard
Marcel Normand Annick Girouard

Maire
par intérim

Directrice générale et greffière-trésorière

No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Marcel
Maire

Normand

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

